

Image not found or type unknown



CREATION D'UN LOTISSEMENT (7 lots)

Par **DETHES**, le **09/12/2008** à **14:41**

Bonjour

Le lotisseur est-il obligé d'assurer une défense incendie dans le lotissement ? Y a-t-il une réglementation précise car dans le Code de la Construction cela n'est pas précisé. Merci.